

RÉALISATION FICTION

ÉTAT DES LIEUX

2020/2021

Étude U2R des diffusions - Mai 2022
Union des réalisatrices et réalisateurs



www.union2r.fr

SOMMAIRE



- 3 Introduction
- 5 Méthode et données
- 6 Chiffres de base 2020 et 2021
- 7 Diversité des sujets
- 9 Parité
- 14 Partage du travail
- 17 Concentration
- 20 Place du service public
- 22 Droit moral et prérogatives
- 25 Préconisations

INTRODUCTION

Les réalisateurs de fiction audiovisuelle, regroupés au sein du syndicat U2R, font depuis plusieurs années un certain nombre de constats inquiétants pour leur profession.

Remise en question de leur droit moral, ou de leurs prérogatives, manque de diversité des films, régression salariale, perte d'influence...

Malgré le fait qu'avec l'arrivée des plateformes, la mise en scène soit plus que jamais un facteur déterminant de succès, les réalisatrices et réalisateurs de l'U2R sont unanimes : ils ont de plus en plus de mal à se faire entendre et à exprimer librement leur créativité au travers des œuvres qu'ils réalisent.





Pour mettre des chiffres sur ce malaise grandissant, le syndicat U2R a fait une étude poussée sur deux ans, se basant sur l'ensemble des films diffusés sur toutes les antennes pendant cette période et sur l'analyse de 140 contrats.

Ce rapport se propose de livrer les résultats commentés de nos recherches, en espérant que les autorités concernées réagiront enfin, et prendront un certain nombre de mesures pour redonner au réalisateur sa juste place dans le processus de création.

MÉTHODE

DONNÉES



Les graphiques et les chiffres sont issus de l'observation des diffusions de la fiction TV des années 2020 et 2021 prime time (21h) et seconde partie de soirée (23h) et recensées d'après le programme officiel.

A une ou deux diffusions près en raison de déprogrammation, les données exploitées reflètent toute la diffusion produite pour TF1, France Télévisions, Arte, M6 et Canal+ (inédite et/ou rediffusion).

Ont été recensées et recherchées les années de production, les noms des réalisateurs et réalisatrices, les minutages, les genres et pour 2021 les sociétés de production et groupes rattachés.

Diffusions prime time et 2^{onde} partie de soirée
TF1, France Télévisions, Arte, M6 et Canal+

2020

902

**unitaires
et/ou épisodes**

1 024

heures

197

réalisateurs.trices

39

réalisatrices

2021

884

**unitaires
et/ou épisodes**

975

heures

197

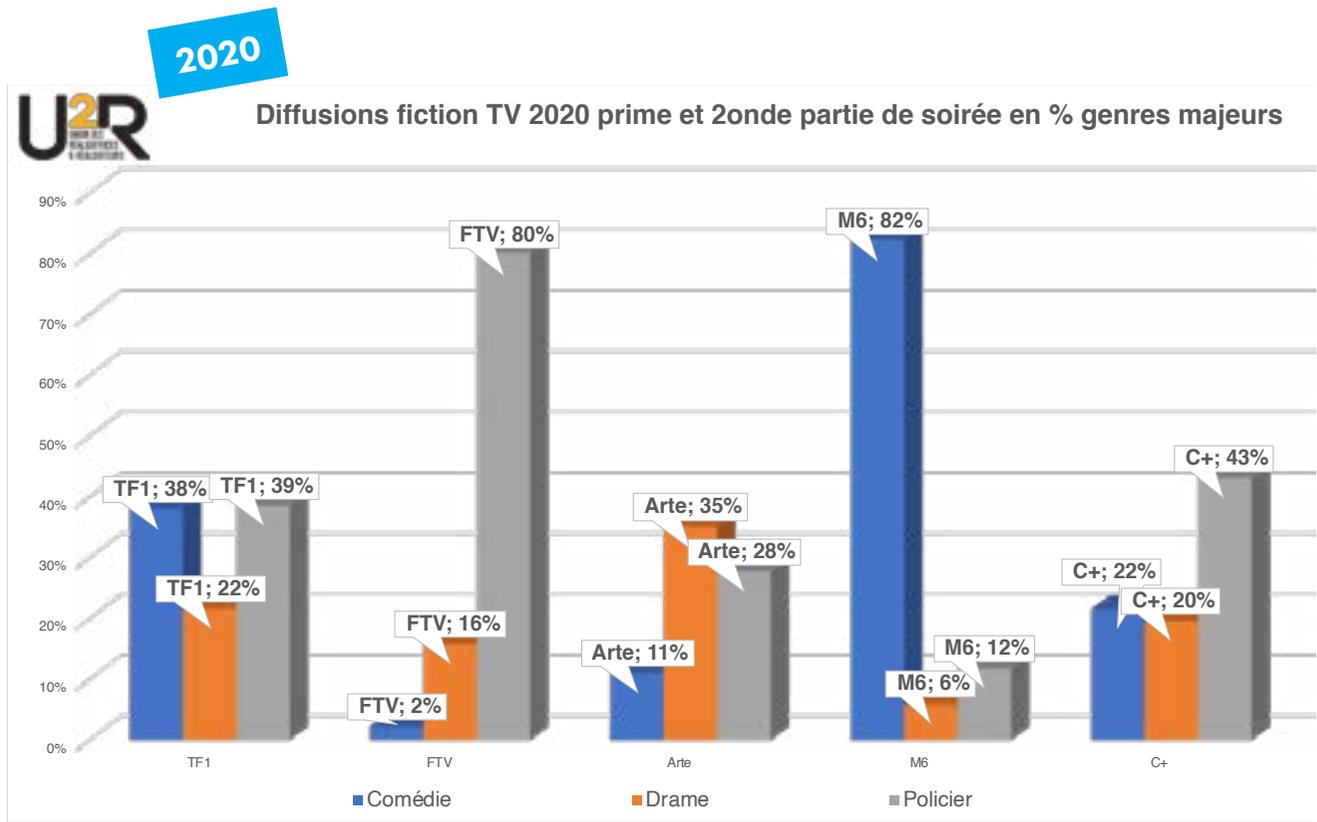
réalisateurs.trices

38

réalisatrices

DIVERSITÉ

DES SUJETS



Cette année 2021 encore, France Télévisions est en tête du palmarès pour le genre polar à 85% contre 80% en 2020.

Il est désespérant de faire année après année, le même constat et de voir la situation continuer de s'aggraver.

Malgré un rapport sévère du CSA, la tendance se confirme et s'amplifie de manière caricaturale.

Dans son rapport sur l'exécution du cahier des charges de France Télévisions en 2019, le CSA écrivait : Malgré la poursuite de la baisse de volume observée depuis quelques années sur l'ensemble des antennes, la fiction est restée bien exposée. Elle demeure dominée par le genre policier, en particulier en première partie de soirée, malgré les efforts engagés pour diversifier les sujets abordés et les formats.

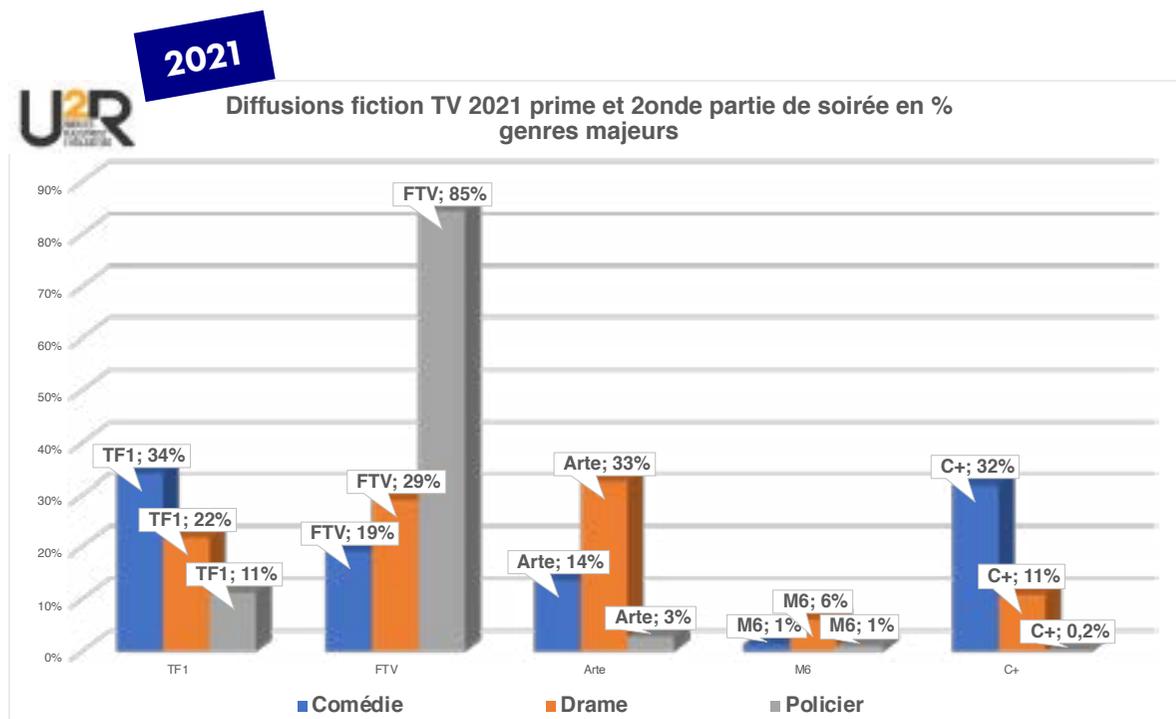
L'année suivante, nous écrivions : « ce qui est frappant dans ce tableau comparatif, c'est de voir que le genre policier est plus dominant sur le service public que sur les autres chaînes. L'argument de pouvoir fédérateur avancé par la direction est peu convaincant, quand des chaînes privées à la recherche acharnée de parts de marché, trouvent plus de solutions et présentent plus de diversité dans leur fiction pour réunir leur public. »

Nous sommes en 2022, et la situation a encore empiré.

Si on veut chercher les causes de ce grave dysfonctionnement du Service Public, il paraît clair qu'une direction de la fiction commune à toutes les chaînes ne peut que renforcer un manque de diversité à l'arrivée.

Le goût et la décision d'une personne impacte toute la fabrication. Si cette personne a un goût immodéré pour le genre policier, l'ensemble des spectateurs de France Télévisions se verront proposer huit fois et demi sur dix, un film policier en allumant leur poste.

Tant que nous n'aurons pas une pluralité de guichets pour l'accueil des projets, nous aurons le risque que le goût d'un seul s'impose à tous. Dans le cas d'une télévision de service public, est-ce acceptable ?



Remarque : le total des pourcentages n'équivaut pas à 100% car des films peuvent appartenir à deux genres en même temps (par exemple, une comédie policière), et tous les genres n'apparaissent pas ici.

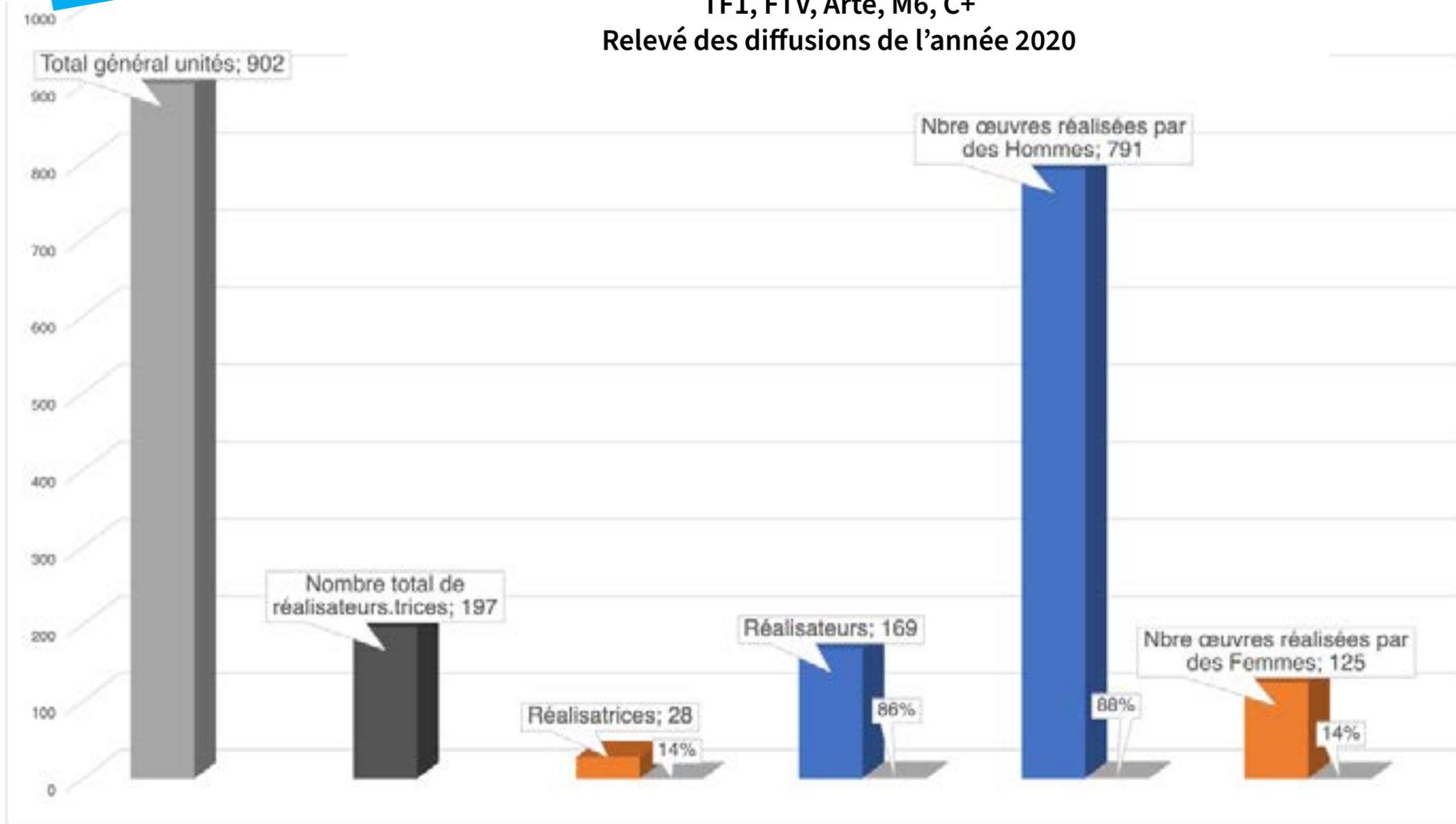


Face aux sujets qu'on leur demande de traiter, les réalisateurs apportent leur point de vue. La diversité des professionnels accédant à la réalisation est garante d'une diversité de points de vue. Age, sexe, origine sociale, autant de facteurs qui influenceront sur le contenu des œuvres. Nous nous sommes, cette année, concentrés sur un de ces facteurs, essentiel : le genre.

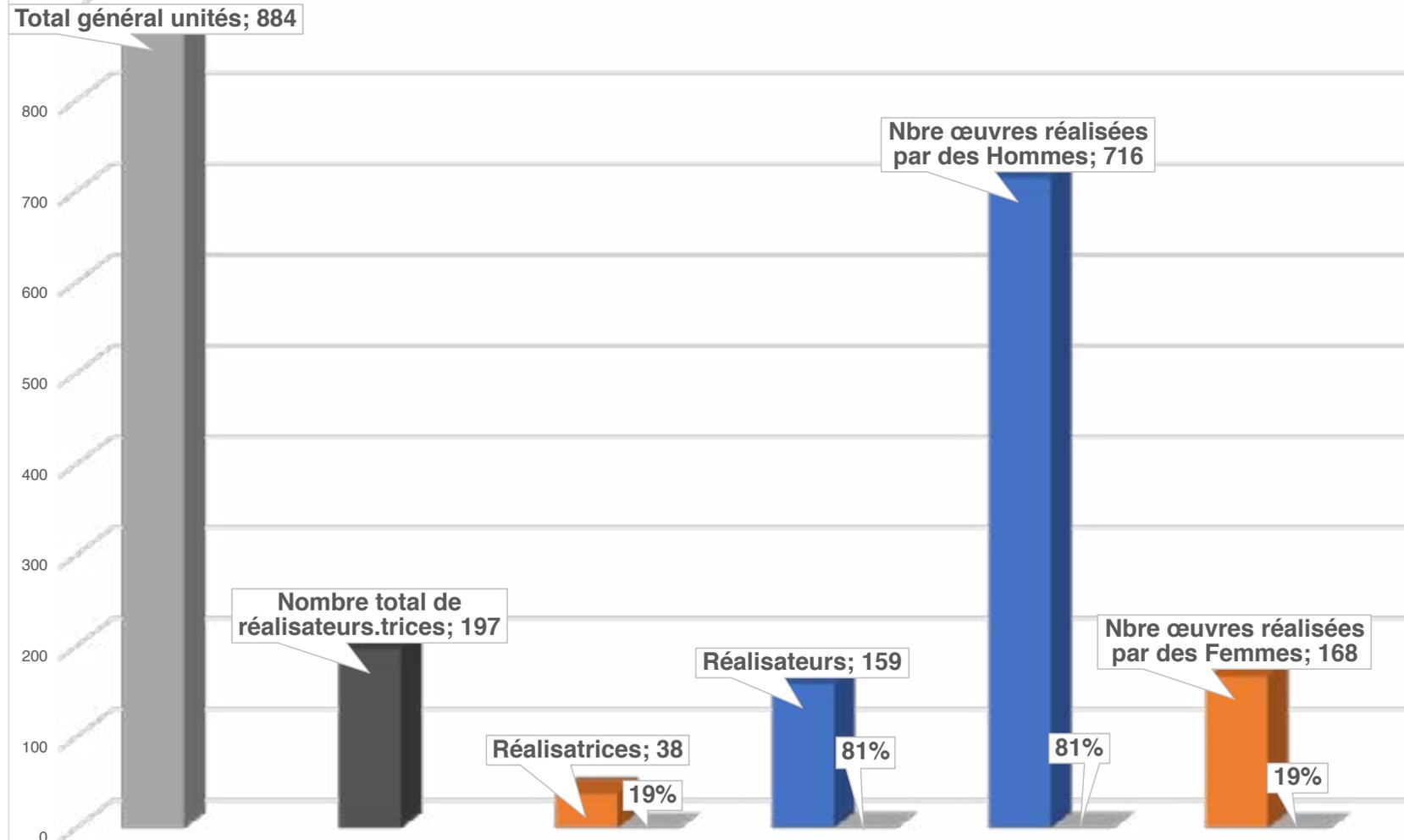
En précurseurs, dès 2012, nous avons lutté pour la parité, et nous nous sommes réjouis quand Delphine Ernotte a décidé d'imposer des quotas de réalisatrices. Nous constatons avec plaisir que cette politique volontariste a porté ses fruits, et que dans le combat pour la parité notre service public audiovisuel se comporte de manière exemplaire.

2020

Fictions TV prime et 2ème partie de soirée, proportion hommes/femmes TF1, FTV, Arte, M6, C+ Relevé des diffusions de l'année 2020



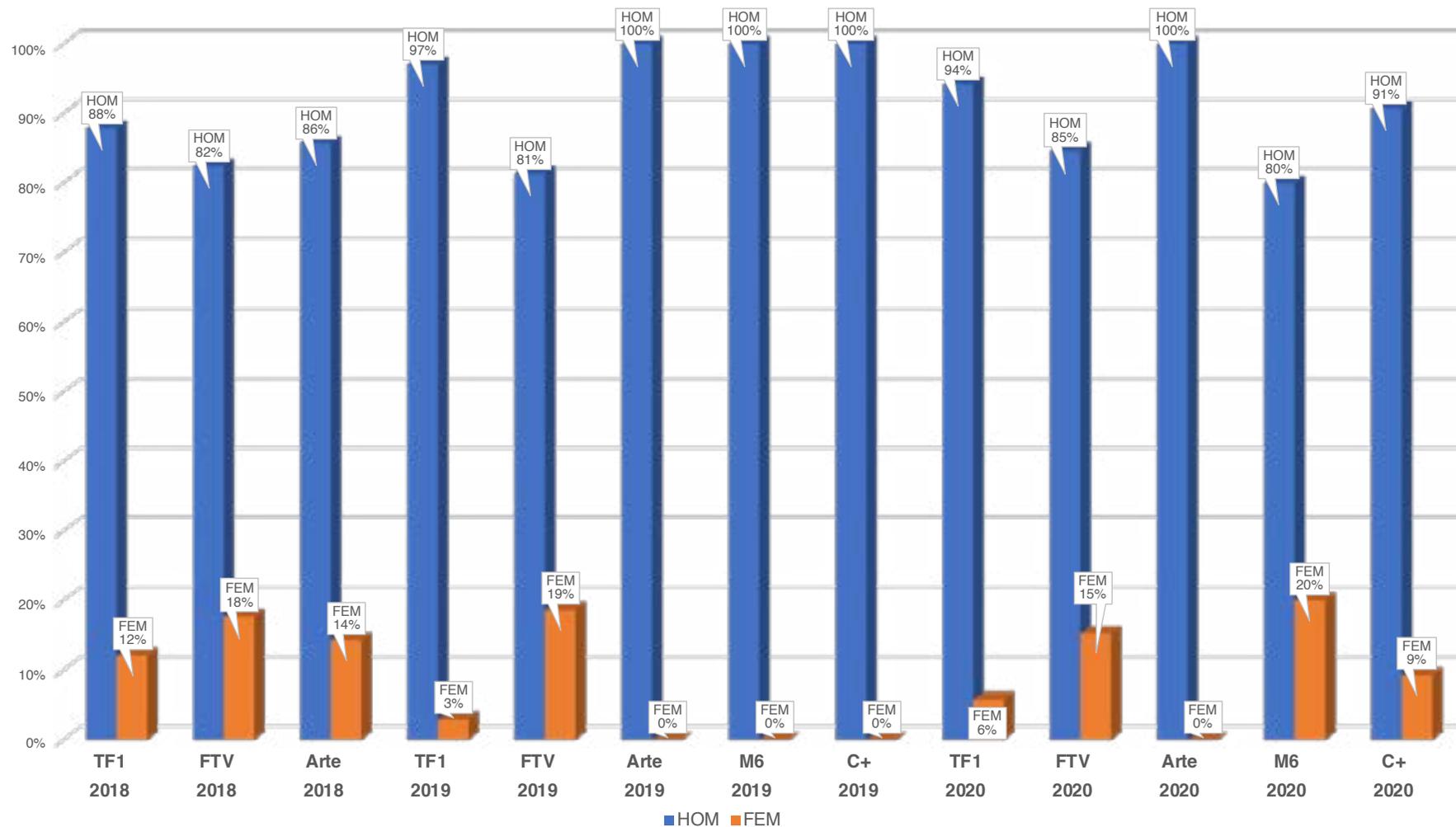
Fictions TV prime et 2ème partie de soirée, proportion hommes/femmes
 TF1-FTV-Arte-M6-C+ - Nombre oeuvres/nbre réals H/F
 Relevé des diffusions de l'année 2021



Nous voyons sur ces tableaux qu'en un an, le pourcentage global de films réalisés par des femmes, diffusés sur toutes les antennes est passé de 14% à 19%, ce qui est encore très bas.

Mais si on se concentre sur les films diffusés qui ont été produits récemment, on voit une grande disparité en fonction des chaînes.

DIFFUSIONS 2021 PRIME ET 2^{nde} PARTIE DE SOIREE ANNEE DE PRODUCTION PAR CHAINE ET %REAL H/F

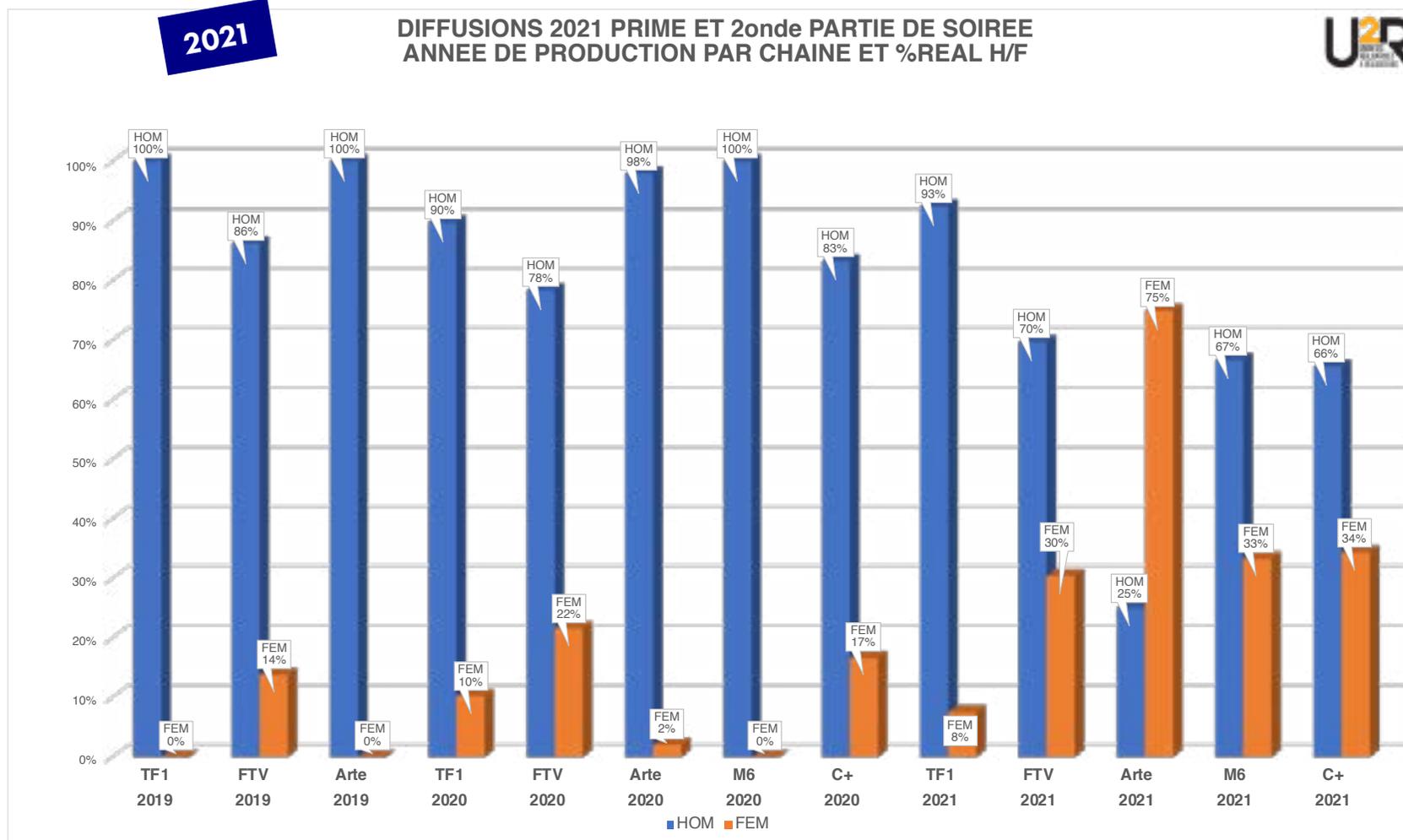


Remarque : pour les chaînes ayant de petits volumes de production (M6, Arte, Canal les chiffres ne sont pas significatifs, car d'une année à l'autre, il suffit d'une réalisatrice de moins ou de plus pour faire considérablement varier le résultat.

Pour 2021 ne sont prises en compte que les années de production 2019, 2020 et 2021 soit 63% de l'ensemble des diffusions et pour 2020 les années 2018, 2019, 2020 soit 68%.

2021

DIFFUSIONS 2021 PRIME ET 2^{de} PARTIE DE SOIREE ANNEE DE PRODUCTION PAR CHAINE ET %REAL H/F

Dans ces derniers tableaux, on voit la très belle progression des chaînes du service public, à la suite de l'instauration de la politique des quotas. TF1 se retrouve, par comparaison, très à la traîne, mais nous sommes sûrs que pour une fois, le service public servira d'exemple dans ce domaine et qu'une longue injustice est en train d'être réparée.

Est-ce à dire que le combat pour la parité est derrière nous. Loin de là. Tout d'abord, nous sommes toujours loin des 50%, ensuite, il faut aussi étudier à quel type d'œuvres ont accès les réalisatrices.

Qu'en est-il des films de prestige par exemple ? Qu'en est-il de l'égalité salariale ?

Ces questions font partie d'une étude que nous poursuivons plus spécifiquement et qui sera publiée ultérieurement.

PARTAGE

DU TRAVAIL



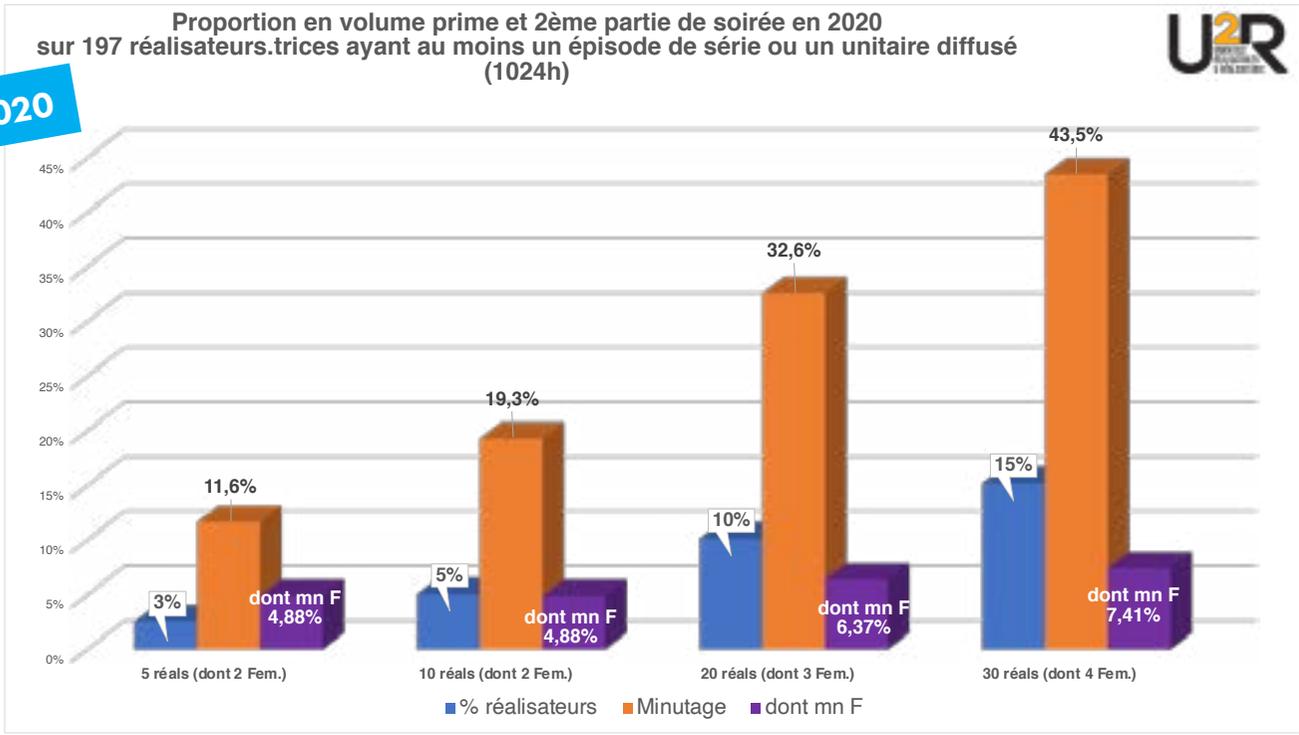
La diversité des points de vue passe aussi par le nombre de réalisatrices et de réalisateurs amenés à travailler. Si les commandes sont concentrées dans les mains de quelques-uns, on a là encore un sérieux problème de variété d'expressions.

Cette concentration de commande sur quelques noms se constate d'année en année, et la situation ne s'améliore pas, malgré les promesses des diffuseurs.

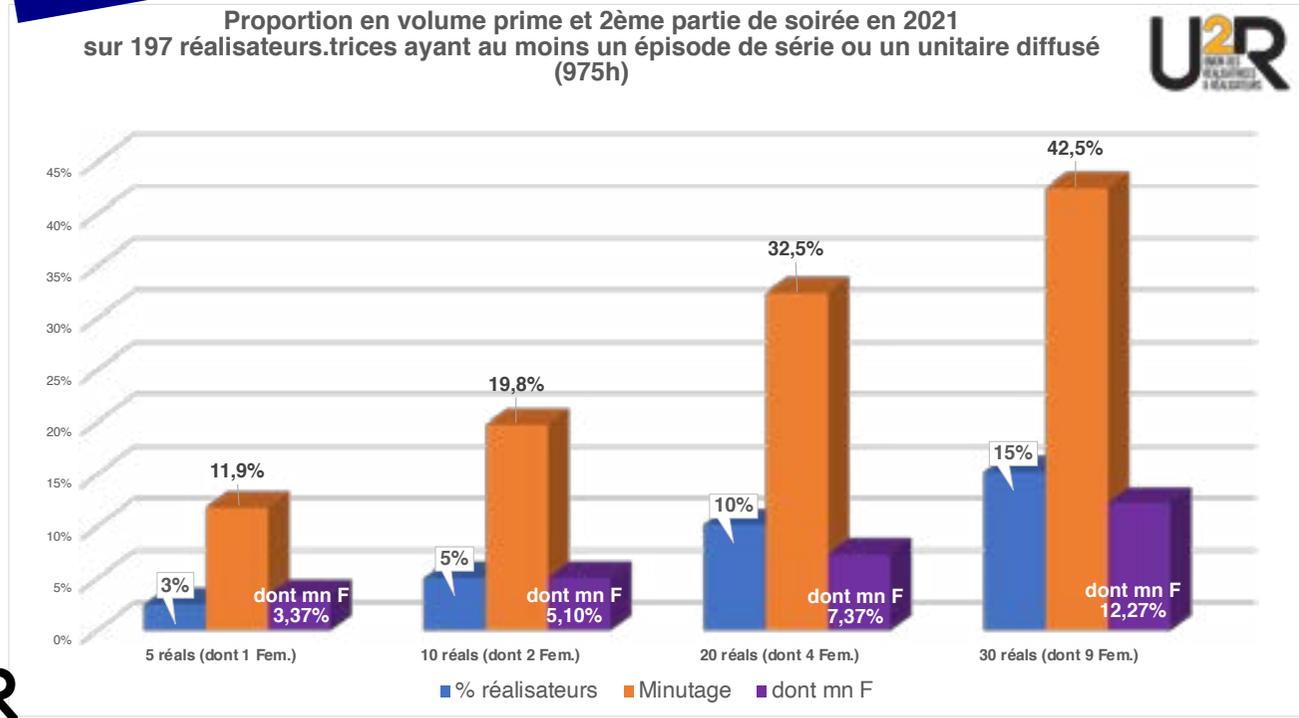
En 2021, comme en 2020, 15% des réalisateurs ont tourné plus de 40% des films diffusés sur les antennes.

15%
30 réals

2020



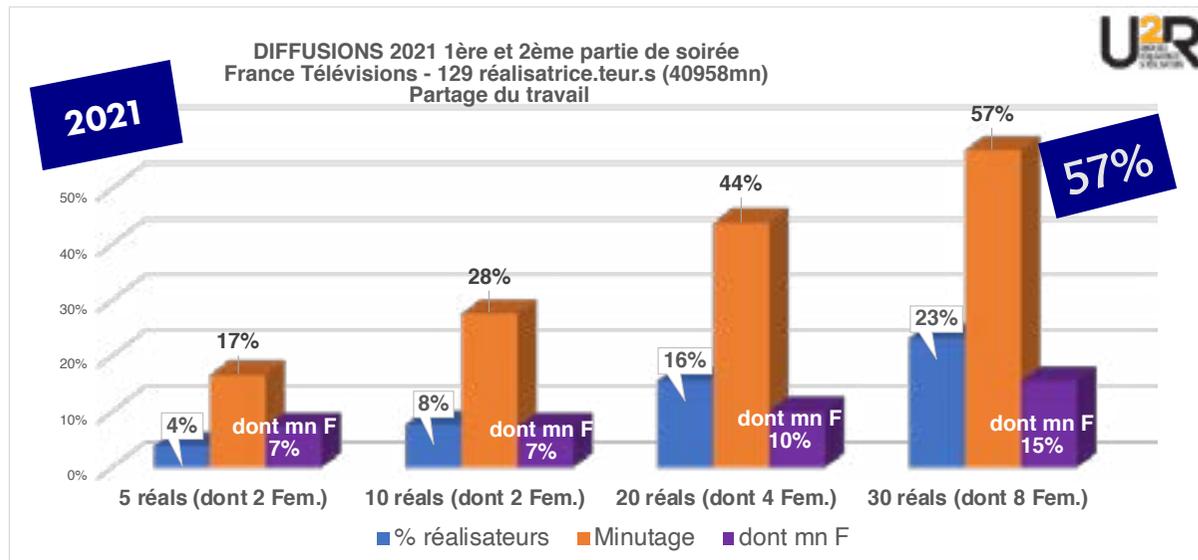
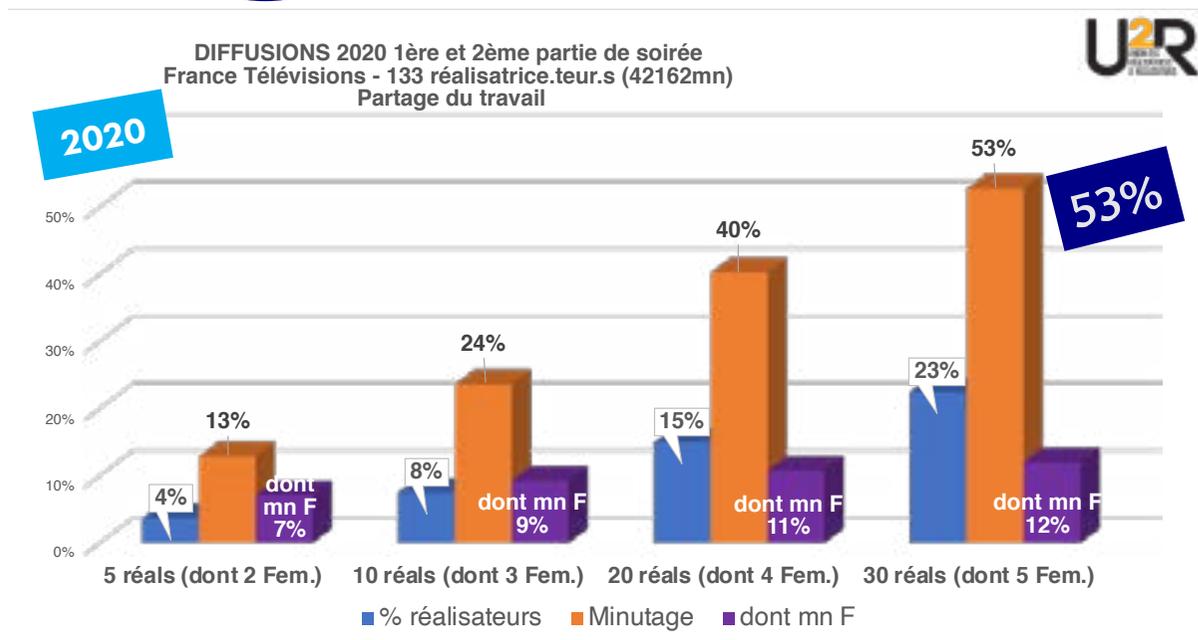
2021



42,5%
volume diffusé

23%
30 réals

Focus France Télévisions



Le peu d'interlocuteurs décisionnaires dans les chaînes a une autre conséquence. Immanquablement, les producteurs vont proposer aux chaînes le nom des réalisateurs qui sont agréés par celles-ci.

Ces pratiques sont particulièrement choquantes dans l'audiovisuel public qui devrait être garant de la diversité.

Dans le passé, un producteur proposait un projet avec une équipe artistique attachée. Un projet, un (ou plusieurs) scénariste, un réalisateur. Aujourd'hui, de plus en plus, il doit proposer une liste de noms dans laquelle la chaîne fera son choix. Pour être sûr de voir son projet accepté, le producteur va avoir tendance à proposer des noms déjà antérieurement acceptés. Ce processus de sélection est nocif et contraire aux règles éthiques élémentaires.

Un producteur qui se voit imposer des choix artistiques devient un simple prestataire de service. C'est l'ensemble de la création qui est affaibli.

CONCENTRATION

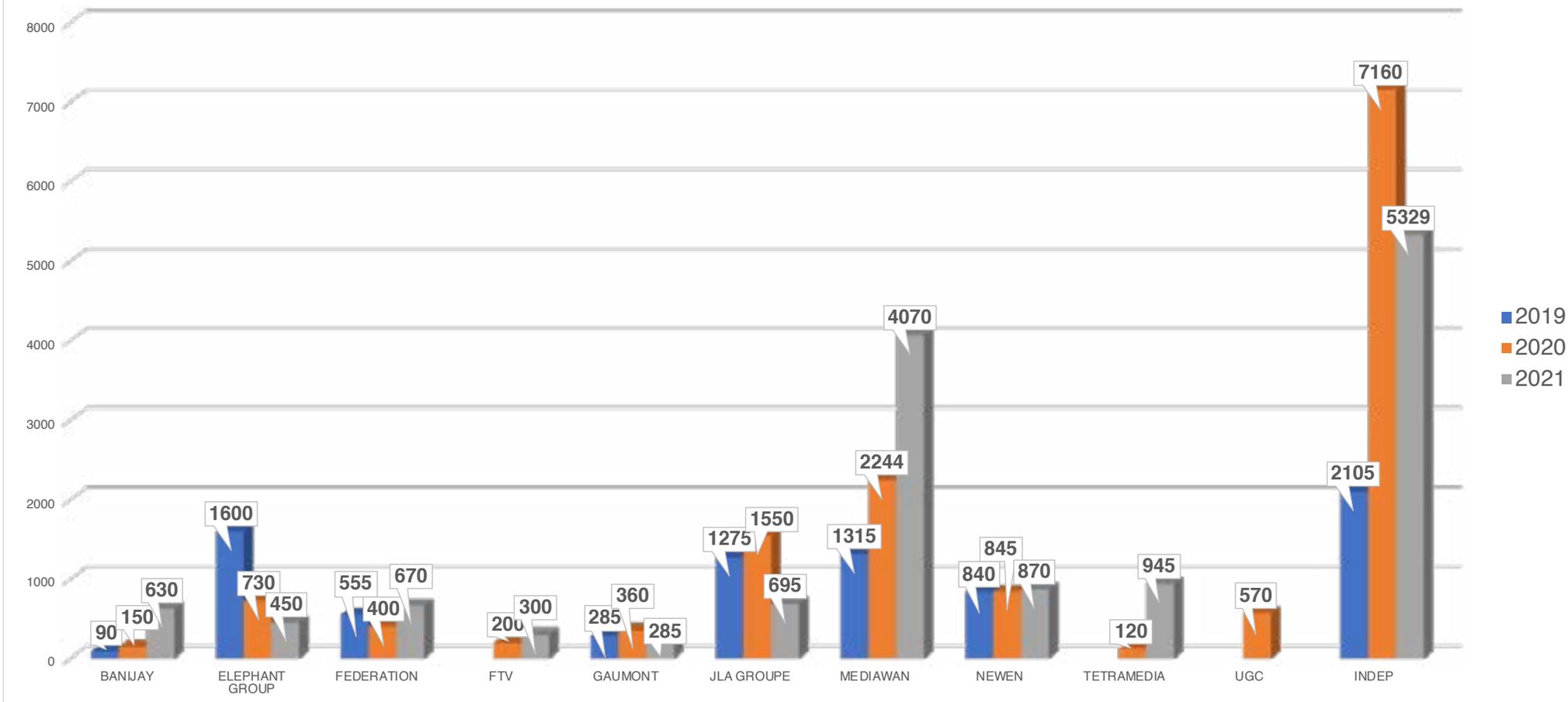


Les problèmes de concentration ne se portent pas uniquement au niveau des diffuseurs décisionnaires, mais aussi au niveau des producteurs. De gros groupes se sont constitués, rachats après rachats, laissant à l'indépendance véritable, un territoire de plus en plus restreint.

Parmi ces gros groupes, Mediawan fait figure de mastodonte et son poids commence à questionner.

En 2021, il représente 11,12% de la production diffusée sur les antennes. Il fait presque jeu égal avec l'ensemble de tous les petits indépendants, les véritables indépendants, réunis.

**DIFFUSIONS 2021 PRIME ET 2^{ème} PARTIE DE SOIRÉE
PAR ANNÉE DE PRODUCTION MINUTAGE PAR GROUPE/INDEPENDANTS
TF1,FTV,Arte,M6,C+**



Pour un réalisateur, ces concentrations sont inquiétantes.

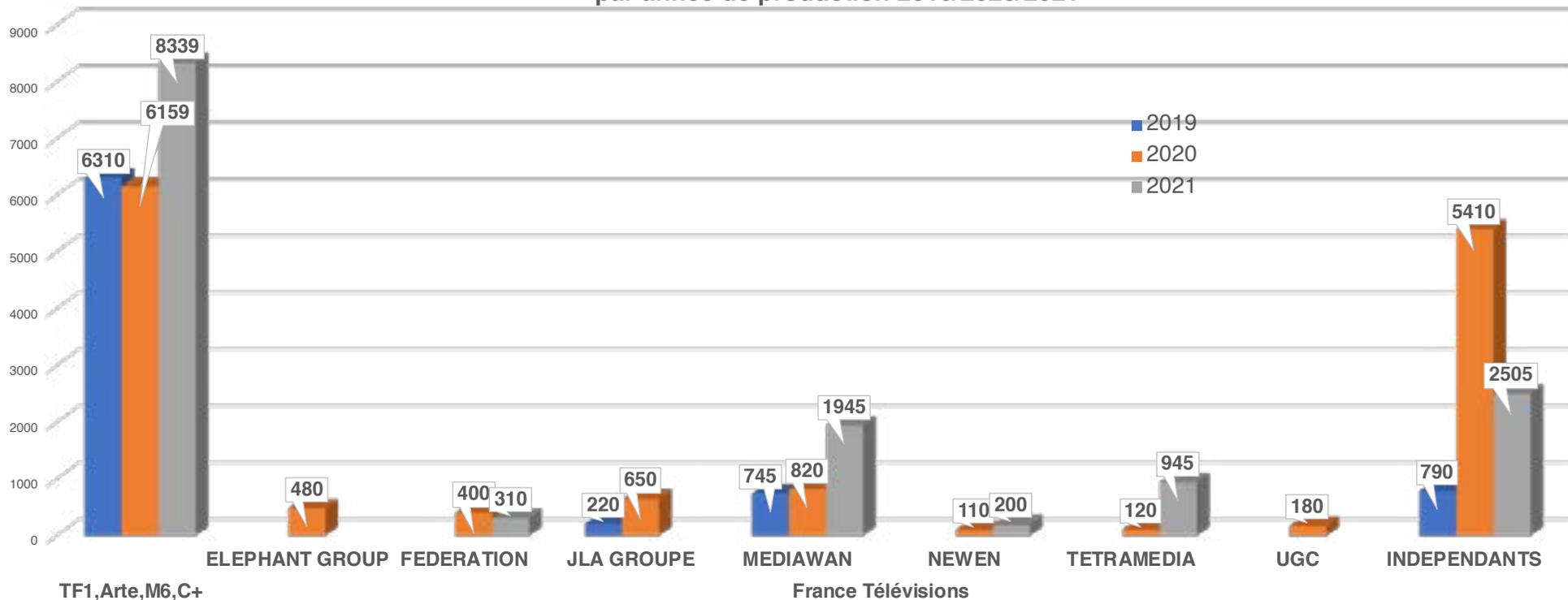
Ces gros groupes n'offrent pas le même degré de liberté de création.

Avec leurs armées d'avocats, ils imposent des contrats bien plus contraignant artistiquement, et sont dans une logique de rentabilité bien différente de celle des véritables indépendants.

Quand ces petits indépendants intègrent les gros groupes, ils perdent rapidement leur ADN et doivent suivre les règles communes.

2021

Diffusions 2021 prime et 2nde partie de soirée
Répartition minutages FTV groupes/indépendants
par année de production 2019/2020/2021



C'est encore un des facteurs qui conduisent à l'uniformisation de notre création.

L'intention de départ, de défense de l'indépendance pour une défense de la création, a été dévoyée.

Les gros groupes, au final, deviennent, dans le cas du service public, des aspirateurs à argent de l'état.

On le voit sur ce dernier tableau, **Mediawan a doublé son volume de commande avec France Télévisions entre 2020 et 2021, alors que les indépendants voient leur volume divisé par deux.**

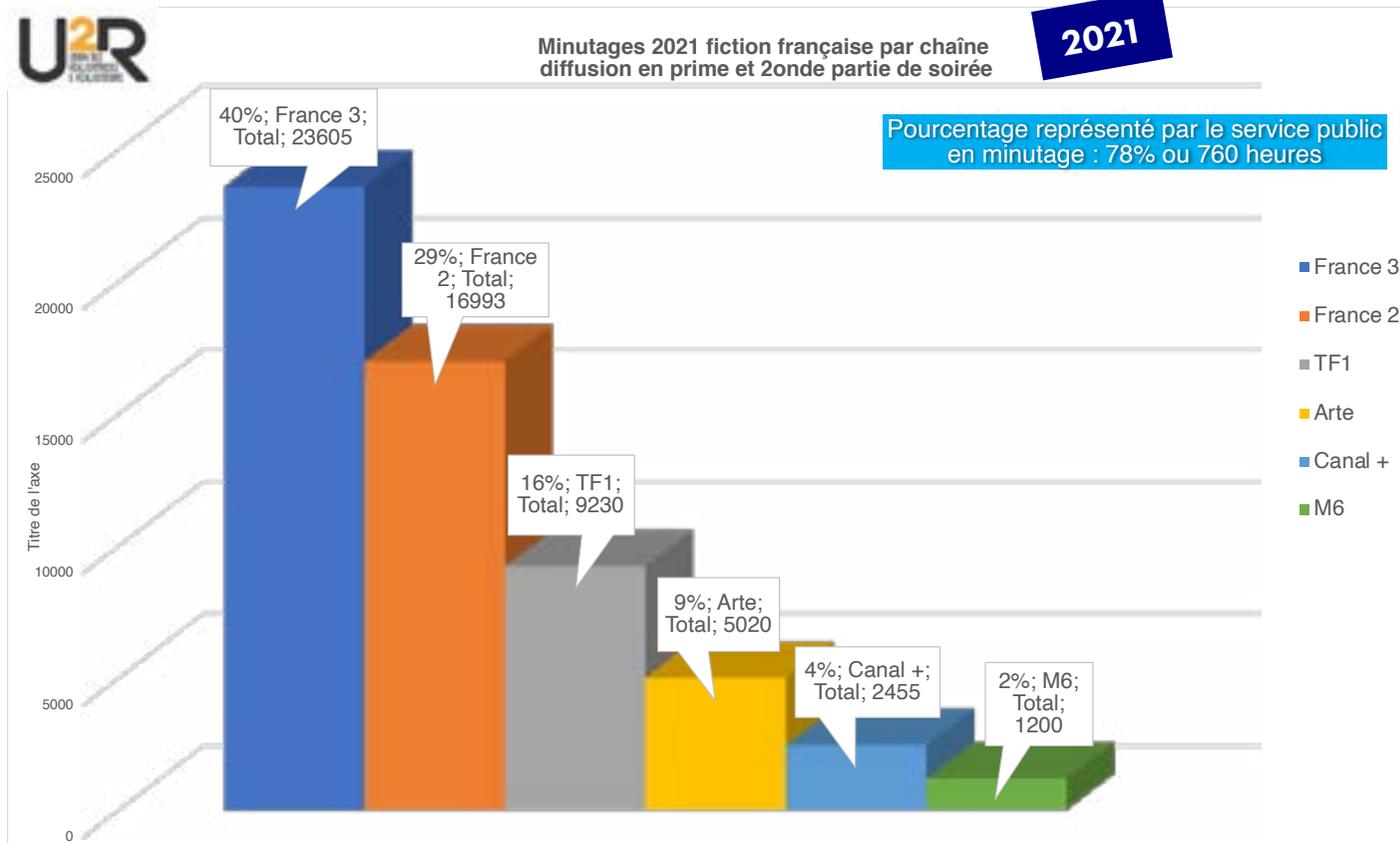
SERVICE PUBLIC

78%* fiction

760h

Minutage 2021 fiction française
diffusée en prime et 2nde partie de soirée

Ces tableaux montrent l'importance, pour l'ensemble de notre secteur, du service public dans la commande, pré-achat, coproduction et la diffusion des œuvres de télévision et de cinéma.

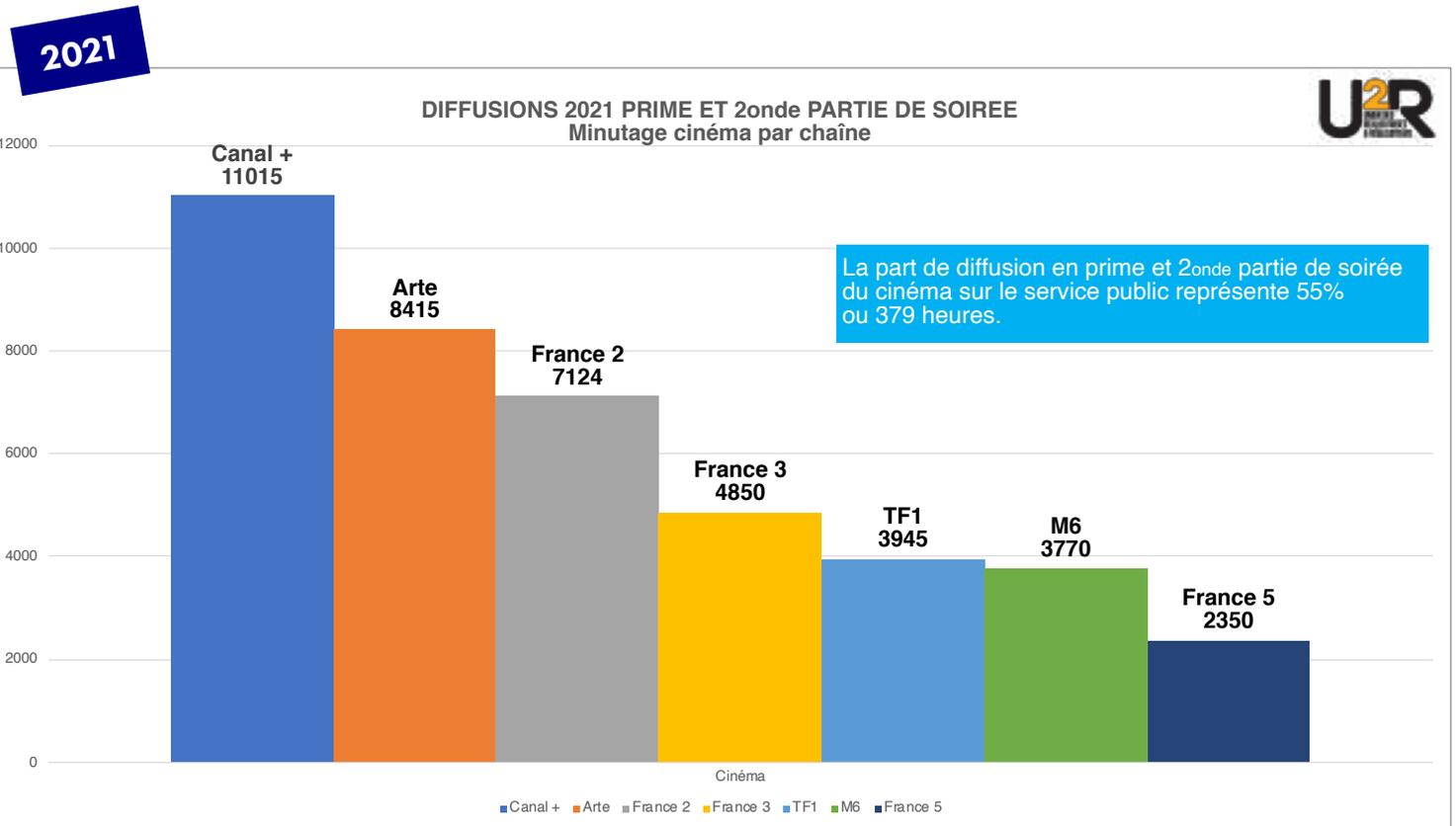


* France 2, France 3, France 5 et Arte

55%* cinéma

379h

Minutage 2021 cinéma diffusé en prime et 2^{ème} partie de soirée



* France 2, France 3, France 5 et Arte

DROIT MORAL

PRÉROGATIVES

L'année 2021 a vu la signature des clauses-types, entérinant pour tous, le respect contractuel du droit moral à la française.

Mais si on ne peut que se réjouir de voir que les plateformes se conformeront à nos principes de protection du droit moral des auteurs, encore faut-il que nos propres pratiques soient vertueuses. Certes, les réalisateurs se voient confirmer dans le fait qu'un film ne peut être réputé achevé sans leur accord commun avec les producteurs.

Mais que vaut cet accord, si, en amont, toute liberté artistique a été retirée au réalisateur ?



CLAUSES-TYPE

QUALITÉ D'AUTEUR



Notre étude portant sur 140 contrats, montre que depuis de nombreuses années, de plus en plus fréquemment, les contrats que nous signons avec nos producteurs contiennent des clauses qui nous semblent contraire à l'esprit même du droit moral.

Il s'agit de ces clauses qui précisent « qu'en cas de désaccord, la décision finale appartiendra au producteur ». Ces clauses « immorales » peuvent s'appliquer aux techniciens sous les ordres du réalisateur, aux acteurs, parfois même aux décors...

Elles ont tendance à se répandre de plus en plus, que ce soit en fiction, en documentaire, dans l'audiovisuel et dans une moindre mesure, dans le cinéma. C'est une dérive qui vide de son sens le principe même du droit moral, et finit par remettre en question la spécificité du droit d'auteur tel qu'il est défini en France.

Un réalisateur qui se voit contraint dans tous ses choix, et dont l'avis ne serait que consultatif peut-il toujours revendiquer sa qualité d'auteur, pourtant prévue par la loi, ou ne devient-il qu'un simple exécutant ?

Depuis 30 ans, la position des réalisateurs de fictions est constamment affaiblie dans le processus de création. Cet affaiblissement a des conséquences tant sur la diversité que sur la qualité des œuvres proposées au public.

Au niveau salarial, ils sont toujours les seuls techniciens sur un plateau, à ne pas avoir de salaire minimum. Ce manque d'encadrement a conduit à une perte de salaire, ces dix dernières années de l'ordre de 30% (en tenant compte de l'inflation).

DIVERSITÉ

LIBERTÉ DE CRÉATION



On a vu que l'instauration de la direction unique de la fiction à la tête de France Télévisions, avait conduit à une politique du « tout polar » et avait drastiquement réduit leur champ d'expression.

Les « casting » de réalisateurs, associés à la concentration grandissante du secteur de la production a conduit à développer le mercenariat, aux dépens de l'engagement d'artistes défendant une œuvre à laquelle croient et qu'ils ont voulu.

La multiplication des clauses contraires au droit moral sape progressivement leur liberté de création, et cherche à faire d'eux de simples exécutants.

Ce tableau bien sombre comporte malgré tout deux éléments positifs.

Le combat pour la parité et la diversité progresse, trop lentement certes, mais il progresse. La politique volontariste de France Télévisions est sur ce point encourageante et produit des résultats.

L'arrivée des plateformes, outre la manne financière que cela représente pour l'audiovisuel français, est aussi synonyme d'une plus grande diversité. Les sujets abordés, les publics visés, la variété des formats... tous ces éléments permettent d'espérer un véritable renouvellement de la création française.

Cependant, la faiblesse de la position des réalisateurs français, face à ces mastodontes que sont les plateformes américaines, laisse augurer un rapport de force très défavorable, qui se traduira là encore, par une perte de qualité de la création française.



On a vu comment le secteur de l'audiovisuel, particulièrement sur le service public, avait souffert d'une trop grande concentration de pouvoir, dans les mains de trop peu de décideurs. Les conséquences sur la diversité et la richesse de la création sont observables par tous.

L'ARCOM doit pleinement jouer son rôle de régulateur. Le service public répond à un cahier des charges. Il ne devrait pas être accepté qu'année après année l'Arcom (ex CSA) mette en évidence une prédominance nocive du genre policier sur France Télévisions, sans que rien ne change dans les lignes éditoriales, bien au contraire. Si, malgré toutes les recommandations, on n'observe aucune amélioration des sujets, ni dans la diversité des genres, ni dans le partage équitable du travail, il faudra en tirer les conséquences sur l'organisation même de la fiction au sein de France Télévisions.

L'exemple, a contrario, du combat pour la parité devrait montrer la voie à suivre. Quand la direction de France Télévisions décide de prendre à bras-le-corps une cause, les résultats sont là.

Le service public de l'audiovisuel se doit d'être exemplaire. C'est-à-dire de servir d'exemple aux chaînes privées dont les préoccupations mercantiles ne coïncident pas toujours avec la défense des principes républicains.

CONCENTRATION

On a vu comment la constitution de grands groupes médiatiques mettait à mal l'indépendance de la création.

Il faudra sans doute penser à instaurer des seuils de commande par groupe, auprès des chaînes si on ne veut pas se trouver bientôt face à des abus de position dominante.

En attendant, une mesure de bon sens devrait s'imposer.

Un donneur d'ordre travaillant pour le service public ne devrait pas avoir le droit, quand il quitte son poste, de se faire engager par un des groupes à qui il passait précédemment des commandes. Ce principe s'applique dans de très nombreux secteurs, pour éviter toute tentation de corruption. On ne voit pas pourquoi le monde de la télévision s'exonérerait d'une telle mesure de protection du bien commun.

DROIT MORAL

On a vu, que malgré les victoires obtenues face aux plateformes pour la défense du modèle de droit français, ce droit moral est en pratique, de plus en plus vidé de son sens.

Il est du devoir du CNC d'être attentif, dans les faits, au respect de ce droit moral. Sans avoir à légiférer, il lui tout à fait possible de mettre en place des mesures incitatives et coercitives, qui obligerait les producteurs à être plus respectueux de la liberté de création des auteurs de l'œuvre (scénaristes, réalisateurs, compositeurs)

S'agissant d'œuvres originales (unitaires, miniséries, pilotes de séries longues), il est essentiel que le CNC vérifie que le créateur garde son pouvoir de décision artistique.

Pour ces œuvres, les contrats ne devraient jamais mentionner qu'en cas de désaccord persistant, le choix définitif reviendrait au Producteur. Tout au plus, les décisions artistiques peuvent être prises d'un commun accord entre le réalisateur et le producteur, sans faire mention de l'intervention du diffuseur.

VOLET SOCIAL

Maîtres d'œuvres respectés des donneurs d'ordre, les réalisatrices et réalisateurs de fiction ont vu progressivement leur statut être attaqué, et leurs prérogatives rognées. Cela s'est traduit aussi au niveau salarial avec une perte de pouvoir d'achat sans précédent.

Seuls techniciens à ne pas être protégés par une convention fixant des salaires minimum, réalisatrices et réalisateurs demandent instamment une intervention des services de l'Etat pour faire cesser cette anomalie.

22 ans de négociations, ce seul chiffre montre clairement qu'à moins qu'on les y oblige, les producteurs n'auront jamais la volonté de conclure un accord.

RÉALISATION FICTION

ETAT DES LIEUX

2020/2021

Remerciements à notre chargée de mission Marielle Woehrel, pour avoir constitué les bases de données qui nous ont permis de mener cette étude et à Lorraine Mille, juriste, pour ses recommandations.

Les photos ont été prises par **Stéphanie Sphyras** sur les tournages de Antoine Garceau, Pascal Heylbroeck, Laurence Katrian, Claire de La Rochefoucauld, Delphine Lemoine, Denis Malleval, Jason Roffé, dans le cadre de la série de films courts
Une journée avec...

U2R - Union des réalisatrices et réalisateurs
contactu2r@orange.fr - @union2r
Déléguée générale Dominique Attal - Tél 06 07 78 97 60
147 rue Blomet - 75015 Paris

www.union2r.fr

